

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5517700 Fax: (251-11) 5517844
www.au.int

L'Union africaine déploie des observateurs électoraux dans le cadre des élections générales du 27 décembre 2020 en Républiques Centrafricaine et Niger

Addis Abeba, le 21 décembre 2020 : Le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), S.E.M. Moussa Faki Mahamat a décidé de déployer des Missions d'Observation Electorale (MOEUA) en Républiques Centrafricaine (RCA) et du Niger dans le cadre des élections générales prévues le 27 décembre 2020 dans ces deux pays.

Les MOEUA sont respectivement conduites par leurs Excellences Modibo Sidibé, ancien Premier Ministre de la République du Mali pour la RCA et Sghair Ould M'Bareck, ancien Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie pour le Niger. Les Missions sont composées d'observateurs et d'experts électoraux ainsi que des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine. Celles-ci seront déployées du 21 au 31 décembre 2020 dans les deux pays.

L'objectif global des MOEUA sera de : (i) fournir un rapport précis comprenant une évaluation impartiale des élections générales du 27 décembre 2020 en RCA et au Niger, y compris le niveau de leur conformité avec les normes nationales, régionales, continentales et internationales régissant les élections démocratiques; (ii) formuler des recommandations pour l'amélioration des processus électoraux futurs dans les deux pays sur la base des constatations, et ainsi, démontrer la solidarité et le soutien de l'Union africaine au processus électoraux dans les deux pays, en s'assurant que la conduite desdites élections, y contribue à la consolidation de la gouvernance démocratique, à la paix et à la stabilité.

Le déploiement des MOEUA dans ces deux pays est conforme aux dispositions pertinentes de la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections Démocratiques en Afrique; des Directives de l'Union africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections, ainsi que de la Charte Africaine pour la Démocratie les Elections et la Gouvernance. Ce déploiement est également conforme à l'aspiration n°3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à assurer une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Ces instruments définissent les critères qui déterminent la nature et la portée de l'observation et le suivi des élections en Afrique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : M. Guy Cyrille Tapoko, Chef Démocratie et Assistance Electorale, Département des Affaires Politiques, Commission Union africaine, Addis-Abeba-Ethiopie. Courriel : tapokog@africa-union.org